



## REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF U13 2019/2020

**Sauf indication spécifiée ci-dessous, les championnats suivent les règlements édités par la FFRS pour la saison 2019/2020**

### 1. Formule de la compétition

Le championnat régionale IDF U13 se déroule sous la forme d'une compétition combinée, avec une 1<sup>ère</sup> phase de qualification (réunissant les équipes en poules géographiques selon le nombre d'équipes inscrites) en match aller et retours, puis des phases finales séparées.

Des phases finales nationale pour les équipes qualifiées, des play-offs et playdown régionaux (selon nombre d'équipe). La formule des phases finales régionales sera définie selon le nombre d'équipes inscrites et après transmission par la FFRS du nombre d'équipes à qualifier en phase nationale.

La dernière journée de la 1<sup>ère</sup> phase est une journée de croisement dont la formule sera définie selon :

- le nombre d'équipes inscrites en championnat,
- le nombre d'équipes à qualifier pour les phases finales nationales
- le nombre d'équipe à qualifier pour les play-offs régionaux.

Pour 2019/2020 les poules géographiques seront réalisées selon une distinction Est/Ouest.

### 2. Restriction de participation

**2.1.** La participation d'un joueur aux phases nationales d'un championnat lui interdit la participation aux phases régionales du championnat de même catégorie.

**2.2.** Les restrictions de participation définies à l'article 5.2.2.2 du *Règlement Sportif Général - Dispositions particulières au Roller Hockey (15-06-19)* s'appliquent aux phases finales U13 qu'elles soient régionales ou nationales

**2.2.1.** La disposition 5.2.2.2.I ne s'applique pas pour le championnat U11 IDF. Compte tenu de leur format, les matchs joués en U11 IDF ne peuvent être comptabilisés pour le quota de participation nécessaire aux phases finales des joueurs surclassés en U13.

### 3. Heure et lieu des rencontres

**3.1.** Les matchs organisés par la ligue IDF ne pourront avoir lieu que dans un gymnase situé sur le territoire de l'IDF, quelle que soit le siège de l'association ou de l'entente participante.

**3.2.** Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 14h00 et 19h00 ou le dimanche entre 9h00 et 17h00.

**3.3.** En cas d'entente avec des clubs hors IDF, les matchs devront avoir lieu sur un terrain situé sur le territoire de l'IDF.

**3.4.** Les dates possibles des matchs sont celles indiquées sur le calendrier régional fixé par la commission sportive IDF Roller Hockey.

**3.4.1.** Les poules basses pourront jouer après avril sur les dates indiquées 1/2 et finales nationales U13, ainsi que sur des dates particulières à l'IDF précisées à l'avance.



3.5. Le terme de plateaux défini à l'article 5.2.8 du *Règlement Sportif Général - Dispositions particulières au Roller Hockey (15-06-19)* sera à entendre en termes de weekend et non de plateau.

#### 4. Phase de qualification, croisement, play-offs, play-downs

4.1. Selon le nombre d'équipes inscrites, la 1<sup>ère</sup> phase pourra comporter une ou plusieurs poules. **Si 7 équipes ou moins sont inscrites dans un championnat**, le championnat ne comportera qu'une seule poule et pas de journée de croisement. Un minimum de 5 plateaux soit 10 matchs par équipes sera organisé.

4.2. Un club peut être représenté dans cette compétition par plusieurs équipes.

4.3. Les rencontres des différentes phases se déroulent en format standard.

4.4. Le nombre d'équipes qualifiées pour les phases finales nationales sera communiqué par la FFRS.

4.5. Les rencontres se déroulent sous forme de plateau. La commission roller hockey IDF pourra mettre en place des matchs secs en cas de nécessité.

#### 4.6. Journée de croisement, qualification en phase nationale, play-offs et play-downs régionaux

4.6.1. Le plateau de qualification pour la phase finale nationale aura lieu lors de la journée de croisement et réunira au moins une équipe de plus que le nombre à qualifier pour la phase finale nationale.

4.6.2. Les équipes participant au plateau de qualification en phase nationale s'engagent à participer aux phases finales nationales U13 selon les modalités définies à l'article 10 du *Règlement particulier organisation des compétitions Roller Hockey (15-06-19)*. Le plateau établira un classement parmi les qualifiées qui sera transmis à la FFRS.

4.6.3. L'équipe ou les deux équipes arrivant dernières de ce plateau et non qualifiées en phase finale nationale seront automatiquement qualifiées en play-off régionaux.

4.6.4. D'autres plateaux pourront avoir lieu lors de la journée de croisement pour déterminer les équipes qualifiées en play-offs et play-downs régionaux.

4.6.5. La formule des plateaux mentionnés en 4.6.4 ainsi que les formules des play-offs et play-downs régionaux seront déterminées après l'inscription des équipes U13 et transmission du nombre d'équipe à qualifier pour les ½ finales nationales par la FFRS

4.7. Le titre de champion IDF de la catégorie est décerné à l'équipe arrivée en tête du plateau de qualification en phase nationale. Le titre de champion Challenge IDF de la catégorie est décerné à l'équipe arrivée en tête des play-offs régionaux de la catégorie.

#### 5. Arbitrage

##### 5.1. Désignation et indemnisation

5.1.1. Les matchs doivent être arbitrés par 2 arbitres.

5.1.2. Les arbitres sont désignés et indemnisés par le club accueillant le plateau.

5.1.3. Un des arbitres doit être majeur

5.1.4. Il est fortement recommandé qu'un des arbitres soit diplômé

5.2. En plus des arbitres, les officiels de chaque équipe doivent vérifier  **systématiquement**  l'effectif de l'équipe adverse et sa conformité avec l'effectif (joueur + officiel d'équipe) de l'équipe adverse renseigné sur le rapport de match signé en début et fin de match et contresigner le rapport de match.

5.2.1. En cas de non-respect de cette disposition une pénalité financière de niveau 1 sera appliquée au club fautif



## 6. Saisie et transmission des rapports officiels de match dans le module de résultat

- 6.1. Afin de permettre de suivre l'évolution des championnats, les rapports de matchs doivent être saisi dans le module de résultats la semaine suivant le/les matchs
- 6.2. Sauf impossibilité technique liée au module de résultats, la saisie des rapports incombe à l'association recevant le match ou le plateau. Si celle-ci ne peut saisir tous les résultats dans le module et qu'elle le fait savoir avant le plateau, alors c'est à l'équipe A de chaque match qu'incombe la saisie des rapports de matchs dans le module.
- 6.3. Un exemplaire signé du rapport de match de chaque rencontre devra avoir été téléchargé sur le module de résultat ou à défaut envoyé par courriel à la commission roller hockey IDF.

### Journées :

Samedi	Dimanche	
5 octobre 2019	6 octobre 2019	Journée 1
16 novembre 2019	17 novembre 2019	Journée 2
30 novembre 2019	1 <sup>er</sup> décembre 2019	Journée 3
14 décembre 2019	15 décembre 2019	Journée 4
18 janvier 2020	19 janvier 2020	Journée 5
29 février 2020	1 <sup>er</sup> mars 2020	Journée 6
7 mars 2020	8 mars 2020	Réserve
<del> </del>	22 mars 2020	Croisement
25 avril 2020	26 avril 2020	Play-offs & play-downs IDF
16 mai 2020	17 mai 2020	
13 juin 2020	14 juin 2020	

## 7. Attribution des lieux d'accueil et report de plateau

- 7.1. La commission sportive IDF de Roller Hockey attribuera après les inscriptions des clubs les lieux des différents plateaux et les équipes participantes.
- 7.2. En cas d'impossibilité d'accueillir sur la date prévue par la commission sportive IDF de Roller Hockey, le club ne pouvant pas recevoir devra prendre contact avec les autres clubs du plateau pour replacer le plateau sur un autre lieu, en respectant les dates du calendrier ci-dessus.
  - 7.2.1. A titre exceptionnel et après accord de la commission sportive IDF de Roller Hockey si aucun lieu ne peut être trouvé pour l'une des dates ci-dessus le plateau pourra être replacé sur une autre date respectant les conditions suivantes : aucun évènement fédéral concernant des joueurs U13 ayant lieu le même jour, aucun match U11 ou U15 ayant lieu le même jour (NB : exceptionnellement un plateau U13 pour avoir lieu le même weekend qu'un plateau U11 ou U15 si il se déroule un jour différent), hors vacances scolaires, avant la date du plateau de croisement. En cas d'impossibilité de replacer le plateau, l'ensemble des équipes qui devaient y participer se verront attribuer 0 point à chacun des matchs prévus sur ce plateau. Aucun rapport de match ne sera saisi.